

Probablement l'un des saints le plus célèbre de la chrétienté, bien que sans doute légendaire, saint Georges est fêté le 23 avril.

Selon Jacques de Voragine, auteur de *La Légende dorée* (XIIIe), saint Georges, né en Cappadoce, était un soldat. A Silcha, ville de la province de Libye, il trouva la ville terrorisée par un dragon qui dévorait chaque jour une jeune fille. C'était alors au tour de la fille du roi d'être sacrifiée au dragon. Georges combattit le dragon, gagna et le ramena en ville tenu par la ceinture de la princesse. Il assura qu'il tuerait le dragon pour autant que tous les habitants se convertissent au Christianisme. Le roi, avec son peuple, fut baptisé et saint Georges mit à mort le dragon .

Georges mourut en Nicomédie vers 303 ou à Lydda vers 250.

A Mons, la confrérie de « Dieu et Monseigneur saint Georges »<sup>1</sup> existait certainement depuis 1380<sup>2</sup>, année où elle participa à la procession de la Trinité.<sup>3</sup>

Elle avait son siège dans la chapelle scabinale à l'Hôtel de Ville (alors « Maison de la Paix »). Les confrères (aristocrates, bourgeois, et enfin membres du Magistrat) étaient tenus de respecter trois obligations : assister à la messe le jour de la fête de saint Georges (23 avril)<sup>4</sup> ; escorter la châsse de leur Patron à la procession de la Trinité ; mettre en scène un jeu (attesté en mai 1441) entre saint Georges et un dragon.

L'actuelle châsse est en chêne peint rouge et or, et date de 1650 quand de nouvelles reliques de saint Georges furent données à Mons.

Elle était conservée, jusqu'à la fin de l'Ancien régime, en la chapelle Saint-Georges sur la Grand-Place avant son transfert en l'église Sainte-Elisabeth. Dans une lettre du Maire de Mons, M. Duval, adressée au Curé de Sainte-Elisabeth, on lit à propos de ce transfert : *La châsse de St Georges qui faisait partie du mobilier de la chapelle échevinale, parce que Saint Georges était Patron du Magistrat de la Ville, a été lors de la fermeture de cette chapelle, déposée dans votre église qui était la paroisse de l'Hôtel de Ville, et y était demeurée parce que par l'organisation primitive des paroisses, l'Hôtel de Ville était compris dans l'arrondissement de Ste Elisabeth.*<sup>5</sup>

Elle affecte la forme d'un sarcophage (L. : 80 cm ; l. : 50 cm ; H. : 82 cm) dont le couvercle, vissé aux quatre angles, repose sur un entablement soutenu par huit colonnes torsées. Sur les arêtes du couvercle se déroulent des volutes de feuilles de chêne dans une grappe de fruits. De grands motifs floraux stylisés ornent les faces – 3 sur les longs côtés, 1 sur les petits côtés – et une inscription y est répétée à deux reprises : « CORPUS SANCTI GEORGII MARTIRIS ». Le mot « CORPUS » est inscrit (or sur fond rouge) sur les petits côtés et l'expression « SANCTI GEORGII MARTIRIS » sur les longs côtés.

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : WYMANS G., *La Confrérie de Saint-Georges à Mons*, dans Mémoire et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 90<sup>e</sup> Volume, Mons, 1979, p. 21-37.

<sup>2</sup> Publication des premiers statuts le 19 mai 1380.

<sup>3</sup> Notons toutefois que des « compagnons » de Saint-Georges sont attestés depuis 1352. Voir WYMANS G., *La Confrérie de Saint-Georges ...*, p. 21.

<sup>4</sup> Le repas de la confrérie de ce jour était obligatoire pour les confrères montois.

<sup>5</sup> Archives de l'Etat à Mons (A.E.M.), Paroisse Ste-Elisabeth MONS, N° 692, Correspondances relatives à la châsse de Saint-Georges. Lettre du Maire de Mons, Duval, au curé de l'église de Sainte-Elisabeth, datée du 15 juin 1808.

Les petites faces du couvercle sont décorées d'une palmette dorée tandis que les grandes faces sont frappées d'une couronne (comtale ?) au-dessus de laquelle se croisent deux palmes (symbole du martyr).

Au sommet de la châsse se trouve une décoration baroque dominée par la figure joufflue d'un ange aux ailes stylisées qui rappelle les quatre têtes d'angelots joufflus aux ailes éployées sur lesquelles la châsse repose.

Un procès-verbal dactylographié (31 mai 1977), emballé dans du papier aluminium, qui se trouve à l'intérieur, mentionne une réparation en 1977 <sup>6</sup>.

L'intérieur de la châsse <sup>7</sup> et du couvercle est tapissé de papier peint bordeaux avec un décor floral. Une feuille de même papier est posée sur une couche d'ouate d'environ 10 cm, elle-même placée sur la caissette des reliques reposant sur une autre couche d'ouate de +/- 5 cm.

Sur le couvercle de la caissette, retenu sous un ruban de soie verte et enveloppé de papier aluminium, se trouve le procès-verbal dactylographié en 1977 : *L'an de grâce 1977, le 31 mai, en présence des témoins soussignés, Gabriel WYMANS, Conservateur des archives de la Ville de Mons, et l'abbé Jean-Maurice HUVELLE, administrateur délégué de l'a.s.b.l. « Procession du car d'or », l'abbé Joseph DUCARME, Curé de Ste Elisabeth, à Mons, a procédé à un nouveau scellement avec ses initiales J.D., du coffret contenant les reliques présumées de saint GEORGES, martyr, en provenance des catacombes de Priscille, octroyées à la Ville de Mons, par le Cardinal Laurent GINETTO, le 13 mai 1650, ainsi que l'atteste l'acte authentique sur parchemin, conservé dans les archives de la Ville de Mons.*

*Ce nouveau scellement fut rendu nécessaire par le bris intempestif des scellés antérieurs par un curieux du nom de ..... demeurant à Bruxelles, .....<sup>8</sup>, qui profita de quelques minutes de solitude due à l'absence momentanée de Madame GOMMAERTS, pour se livrer à cet acte inconsidéré, dans l'atelier de feu Monsieur Fernand GOMMAERTS, artiste-peintre et restaurateur d'œuvres d'art, où la châsse était entreposée pour être réparée.*

Dans la couche d'ouate garnissant le fond de la châsse, une petite boîte <sup>9</sup> en matière plastique transparente contient un prélèvement d'os effectué en 1977 comme le stipule l'acte du curé Joseph Ducarme lors du dernier scellement du reliquaire. <sup>10</sup>

A noter en haut de chaque face intérieure de la châsse des crochets de fer, recourbés vers le bas, dont on ne connaît pas l'usage. <sup>11</sup>

La caissette de chêne contenant les reliques est longue de 42 cm, large de 24 cm et haute de 19 cm. Elle pèse environ deux kilos. A part la mention, figurant dans le procès-verbal de 1977, *Quant aux ossements contenus dans le coffre et entourés d'ouate, ils sont devenus très fragiles et pulvérulents*, nous ne connaissons rien de son contenu.

---

<sup>6</sup> Nous n'avons trouvé aucune mention de réparation de la châsse de Saint-Georges en 1977 dans les registres du Bureau des Marguilliers (1908-1996) et du Conseil de Fabrique (1950-1995) de Sainte-Elisabeth.

<sup>7</sup> Nous avons ouvert la châsse de saint Georges en juin 2001 avec l'abbé Pierre LEFEBURE, Curé de Sainte-Elisabeth et Monsieur Claude ANDRE, Président du Conseil de Fabrique, pour en photographier le contenu. La caissette aux reliques n'a pas été ouverte à cette occasion.

<sup>8</sup> Le non et l'adresse du « curieux » sont mentionnés dans l'acte conservé dans la châsse mais à la demande du Bureau des Marguilliers de Sainte-Elisabeth nous ne les reproduisons pas ici.

<sup>9</sup> On peut voir dans la boîte des fragments d'os pulvérulents. Sur une face, une inscription de la main de l'abbé Jean Huvelle : *Mons Eglise Ste-Elisabeth os crâniens extraits de la châsse de St Georges.*

<sup>10</sup> Le procès-verbal de 1977 évoque un prélèvement fait pour procéder à une analyse scientifique. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette analyse dans les registres du Bureau des Marguilliers (1908-1996) et du Conseil de Fabrique (1950-1995) de Sainte-Elisabeth.

<sup>11</sup> Il est possible que les crochets aient été retournés lors de l'une ou l'autre restauration de la châsse. Si c'est le cas, les crochets auraient pu servir à suspendre la caissette aux reliques à l'intérieur de la châsse.

Sur son couvercle figure à trois reprises le sceau « aux causes » de la ville de Mons portant l'inscription : « SIGILUM AD CAUSAS VILLE MONTENSIS IN HANONIA ». Des sceaux plus anciens sont encore visibles : ceux en cire noire du cardinal Ginetto ; ceux en cire rouge de Ladislas Jonnart, vicaire capitulaire de Cambrai, « sede vacante » ; celui d'un membre de la famille Ansea (peut-être Guillaume François, échevin de Mons en 1650) et ceux en cire rouge de monseigneur François-Joseph Hirn, évêque de Tournai qui fit la reconnaissance des reliques après le concordat. Sous les sceaux en cire noire subsistent des traces illisibles de sceaux plus anciens.

Le couvercle de la caissette est aujourd'hui maintenu par un ruban de soie verte où sont apposés, trois sur le couvercle et un sur chaque grande face, les sceaux marqués aux initiales « JD » de l'abbé Joseph Ducarme, curé de Sainte-Elisabeth de 1956 à 1985.

Il nous faut ici rappeler le souvenir d'un incident qui opposa la Collégiale Sainte-Waudru et l'église Sainte-Elisabeth.

A l'issue de la procession du Car d'Or du 12 juin 1808, la châsse de saint Georges fut retenue de force en la Collégiale Sainte-Waudru. Les responsables de la paroisse Sainte-Elisabeth s'adressèrent au juge de paix du canton sud de la ville de Mons : *Le Curé de Ste Elisabeth en la Ville de Mons, réuni aux autres fabriciens ses collègues et aux marguilliers de cette paroisse*<sup>12</sup>, *ont l'honneur de vous représenter qu'ils étaient en paisible possession depuis nombre d'années d'un reliquaire de St Georges ; qu'ayant fait conduire ce reliquaire sur une civière portée par quatre hommes à la procession de cette ville le 12 de ce mois de juin, François Jacquerie petit clerc de Ste-Elisabeth, dit aux quatre porteurs qu'il avait choisis de reporter la relique de St Georges à Ste Elisabeth, à l'instant où la procession allait se terminer ; quel fut l'étonnement de Jacquerie lorsque les porteurs se mettaient en mouvement pour lui obéir, de voir le nommé Carlier, l'un des gardes du chœur de Ste Waudru, mettre la main sur la civière pour s'y opposer et lui entendre dire qu'il fallait porter St Georges à Ste Waudru.*

*Le petit Clerc, après avoir fait quelques représentations sur cette voie de fait avec la modestie qui lui est naturelle, les cessa pour éviter tout tumulte et scandale.*

*Le petit Clerc en fit le rapport à Mr le Curé de ste Elisabeth qui envoya l'après dîner le petit Clerc avec les porteurs, redemander St Georges.*

*Le petit Clerc trouva le même garde de chœur qui avait retenu par force le reliquaire de St Georges ; il était en ce moment accompagné du petit Clerc de Ste Waudru : il leur dit qu'il venait de la part de Mr le Curé de Ste Elisabeth avec quatre porteurs pour reprendre les reliques de St Georges. Le dit Carlier répondit qu'il ne le rendrait que par ordre supérieur.*

*Les fabriciens et marguilliers de Ste Elisabeth ne connaissent dans des cas semblables d'autres ordres supérieurs que celui du juge.*

*La possession d'an et jour suffit conformément à toutes les lois, pour qu'on ne puisse être privé de ce qu'on possède, sans une demande amiable ou judiciaire en cas de refus. Le code judiciaire confirme cette maxime respectable, et nous avons avancé et sommes en état de le prouver quelque nombre d'années que nous sommes en possession de ce reliquaire. Tout enlèvement par adresse ou par force est un délit contraire à l'ordre social, et punissable comme tel.*

*Carlier serait poursuivable par voie de police correctionnelle, pour avoir enlevé de force un reliquaire dont la paroisse de Ste Elisabeth était en possession depuis nombre d'années.*

*Les circonstances aggravent encore son délit : il l'a enlevé dans un instant où le peuple était rassemblé par un esprit de dévotion, dans un moment où, si le petit Clerc de ste Elisabeth*

---

<sup>12</sup> Il s'agit de Messieurs Wilmet, Curé ; Hanot d'Harvengt, fabricien et marguillier ; Vanderstocken, fabricien ; de Belain, fabricien ; Deghilage et Harmignie, marguilliers.

*n'avait pas été aussi pacifique il eut pu occasionner du tumulte et répéter une des scènes si bien ridiculisées par Boileau ...*

*Carlier ajoute encore à son délit par la calomnie.*

*Il a essayé de faire entendre au petit Clerc de Ste Elisabeth qu'il avait été conduit à la voie de fait par les conseils de quelques personnes infiniment respectables dont nous nous garderons bien de répéter ici les noms, parce que nous ne pouvons y ajouter aucune foi ...*

*... En conséquence les fabriciens et marguilliers de Ste Elisabeth ont leur très humble recours à votre autorité, monsieur le juge de paix, pour qu'il vous plaise ordonner audit Carlier et à tous autres détenteurs dudit reliquaire de le remettre en mains des mêmes quatre hommes et du petit Clerc qui l'ont été demander infructueusement audit Carlier le jour le plus prochain et l'heure qu'il vous plaira indiquer.*

*Ordonner en outre que ledit reliquaire sera précédé par le bâtonnier de ste Elisabeth et suivi par le petit Clerc en surplis et bonnet quarré, en reconnaissance de l'esprit de paix qu'il a apporté dans cette querelle.*

*Au contraire le garde de Ste Waudru, Carlier accompagnera ledit reliquaire jusqu'à la paroisse de Ste Elisabeth, tête nue et la même main posée sur la civière comme lorsqu'il a arrêté ledit reliquaire.*

*Ordonner que quatre gendarmes, sabre nu, et armés de leur mousqueton accompagneront ledit reliquaire jusqu'à la paroisse Sainte Elisabeth pour s'opposer à tout tumulte.*

*Que les deux voyages des quatre hommes et du petit clerc à Ste Waudru, ainsi que le paiement des gendarmes et autres frais de la sentence à intervenir, et tous les dépens, seront à la charge dudit Carlier.*

*Que la sentence sera aussi imprimée au nombre de 50 exemplaires pour être affichés et distribués comme il est d'usage dans tous les cas de délits qui intéressent l'ordre public.<sup>13</sup>*

Le Maire de Mons, dans une lettre adressée au Curé de Sainte-Elisabeth, justifie, de son côté, la translation de la châsse à Sainte-Waudru : *Mais aujourd'hui, que par l'effet de la circonscription nouvelle, l'hôtel de Ville est passé dans l'arrondissement de la paroisse de Ste Waudru, la châsse de St Georges doit suivre la même destination ... J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai consenti qu'on la dépose dans une chapelle de Sainte-Waudru.<sup>14</sup>*

Les responsables de Sainte-Elisabeth ont finalement récupéré leur bien ... et la châsse de Saint-Georges fait aujourd'hui toujours partie de leur patrimoine. Selon Léopold Devillers, elle se trouvait, en 1864, dans la chapelle de la Sainte-Famille *dans une niche pratiquée dans la muraille et vitrée.<sup>15</sup>* En 1894, elle avait été transférée dans la chapelle voisine de Saint-Donat.<sup>16</sup> Elle y resta jusque 1991 quand le Bureau des Marguilliers de Sainte-Elisabeth décida son déplacement vers la chapelle de Notre-Dame de Grâce.<sup>17</sup>

De nos jours, la châsse de Saint-Georges participe pleinement aux cérémonies de la Ducasse de Mons.

Ainsi, le samedi, veille de la Trinité, la châsse de Saint-Georges, au départ de l'Hôtel de Ville, accompagne l'Autorité communale et les acteurs du combat dit « Lumeçon »<sup>18</sup> vers la

---

<sup>13</sup> A.E.M., Paroisse Ste-Elisabeth MONS, N° 692, Correspondances relatives à la châsse de Saint-Georges. Minute d'une lettre adressée au juge de paix de Mons sud en juin 1808.

<sup>14</sup> A.E.M., Paroisse Ste-Elisabeth MONS, N° 692, Correspondances relatives à la châsse de Saint-Georges. Lettre du Maire de Mons, Duval, au curé de l'église de Sainte-Elisabeth, datée du 15 juin 1808.

<sup>15</sup> DEVILLERS L., *Mémoire sur l'église & la paroisse de Sainte-Elisabeth, à Mons*, Mons, 1864, p. 28.

<sup>16</sup> DECAMPS G., *Mons Guide du Touriste*, Mons, 1894, p. 139.

<sup>17</sup> VAN CAENEGEM B., *L'église Sainte-Elisabeth à Mons*, Mons, 1996, p. 21.

<sup>18</sup> Combat mettant en scène la lutte entre Saint-Georges et le Dragon, chaque année, le dimanche de la Trinité, à Mons. Il commence à 12h25 au chevet de la Collégiale Sainte-Waudru et gagne, par la rue des Clercs, la Grand-Place où se déroule la plus grande partie de la lutte. Traditionnellement le Dragon est mis à mort par Saint-Georges à 13h00.

Collégiale Sainte-Waudru. Ils viennent chercher le Dragon qui est exposé dans la nef latérale nord une bonne partie de l'après-midi. Tous retournent alors vers l'Hôtel de Ville pour la « répétition » du Combat.<sup>19</sup> La châsse de Saint-Georges est reconduite pour la nuit à Sainte-Elisabeth.

Le lendemain, jour de la Procession du Car d'Or, la Châsse de Saint-Georges prend place dans l'important groupe évoquant la Confrérie de Saint-Georges. Y participent des figurants évoquant le magistrat montois, les acteurs du « Lumeçon »<sup>20</sup>, des policiers, des pompiers, ... La « Confrérie de Saint-Georges », au départ de la Cour d'Honneur de l'Hôtel de Ville, gagne la Collégiale conduite par l'Echevin des Fêtes de la Ville. Le Bourgmestre accompagne aussi le cortège pour se rendre à la Collégiale, d'où il assistera au passage de la procession et à la mise en route du Car d'Or.

A l'issue de la Procession, la châsse de Saint-Georges regagne immédiatement, en passant par la Grand-Place, l'église Sainte-Elisabeth où elle est replacée pour un an dans sa chapelle latérale, ... dans un anonymat quasi total !

Benoît VAN CAENEGEM  
Conservateur de l'Eglise Sainte-Elisabeth

---

<sup>19</sup> Au cours de cette « répétition », Saint-Georges reçoit du Président de la Procession du Car d'Or, du Bourgmestre et de l'échevin des Fêtes, les armes avec lesquelles il va combattre le Dragon le lendemain : une lance, un sabre et un pistolet.

<sup>20</sup> Les adultes du Combat du dimanche et des enfants, habillés comme eux, qui entoureront et porteront durant la Procession un petit dragon ailé.